

## Mesures gouvernementales du 28 novembre au 15 décembre 2020

mise à jour : 27/11/2020 (dernières mises à jour en rouge)

Informations sur [www.saintjeanleblanc.com](http://www.saintjeanleblanc.com), facebook.com/VilleSaintJeanleBlanc, 02 38 66 39 61

Attestation de déplacement dérogatoire disponible en mairie.

PORT DU MASQUE	OBLIGATOIRE	Dans l'espace public à partir de 11 ans (sauf cyclistes et coureurs).
RASSEMBLEMENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE	NON AUTORISÉS	Les rassemblements sur la voie publique sont interdits.
DEPLACEMENTS et RASSEMBLEMENTS PRIVÉS	NON AUTORISÉS	Déplacements privés interdits sauf motifs essentiels (avec attestation de déplacement dérogatoire). Les réunions privées en dehors du strict noyau familial sont interdites.
MAIRIE	OUVERTE	Aux horaires habituels : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h30 à 12h. Privilégiez tant que possible la prise de contact par téléphone au 02 38 66 39 61 ou par mail à <a href="mailto:accueilmairie@saintjeanleblanc.com">accueilmairie@saintjeanleblanc.com</a>
SERVICES MUNICIPAUX	MAINTENUS	La continuité du service public est assurée.
MARIAGES, PACS ET PARRAINAGES CIVILS	AUTORISÉS	Cérémonies autorisées dans la limite de 6 personnes.
ÉCOLES, PÉRISCOLAIRE	OUVERTS	Protocole sanitaire renforcé. Port du masque obligatoire dès 6 ans.
ACCUEIL DE LOISIRS	OUVERT	Modalités d'accueil modifiées (voir <a href="http://www.saintjeanleblanc.com">www.saintjeanleblanc.com</a> ) Protocole sanitaire renforcé. Port du masque obligatoire dès 6 ans.
RESTAURATION SCOLAIRE	OUVERTE	Protocole sanitaire renforcé.
SALLES MUNICIPALES (ERP) ET SALLES DE SPORTS	FERMÉES	Fréquentation interdite au public sauf scolaires, sportifs professionnels, formations professionnelles, personnes en situation de handicap,...
PARCS ET JARDINS	OUVERTS	Les parcs et jardins publics restent ouverts.
ACTIVITÉS PHYSIQUES INDIVIDUELLES ET FAMILIALES	AUTORISÉES	Limitées à 3 heures dans un rayon de 20Km du domicile avec les seules personnes regroupées dans un même foyer (avec attestation de déplacement dérogatoire).
ACTIVITÉS ASSOCIATIVES	NON AUTORISÉES	Toutes les activités associatives, sportives, artistiques et culturelles sont interrompues. <b>Les sports individuels de plein air sont autorisés pour les enfants.</b>
ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX	NON AUTORISÉS	Tous les événements publics organisés par la Ville sont suspendus.
BIBLIOTHÈQUE	OUVERTE	Ouverture aux horaires habituels. Le service de « prêts à emporter » est maintenu, uniquement pour les plus fragiles
ÉGLISE	OUVERTE	Offices religieux autorisés dans la limite de 30 personnes.
CIMETIÈRES	OUVERTS	L'accès aux cimetières est autorisé dans le respect des gestes barrières.
SERVICES DÉCHETS ET RECYCLAGE	MAINTENUS	La collecte des déchets et points d'apports volontaires restent effectifs (bornes tri sélectif et textiles, déchetteries et Végé'tri).
COMMERCES	OUVERTS	Liste des établissements autorisés à ouvrir sur : <a href="http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/confinement">www.gouvernement.fr/info-coronavirus/confinement</a> Contactez directement votre commerçant pour connaître ses modalités d'ouverture.